



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 AVRIL 2024 À 18h00

### PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Vincent CROUZIER), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN, Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent CROUZIER (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial MATHIRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), Mme Marie-José TROUSSEL (suppléante de M. Vincent CROUZIER).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

Assistaient à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Marie-Jo DURIEUX, Mme Aurélie BONET, Mme Marion CHAMBON, Mme Sandrine GIUDICI, la Presse.

### ORDRE DU JOUR

#### PRÉAMBULE

Projet « Épicerie Sociale et Solidaire » - Présentation par le Cabinet « Active », Madame Marion VILLAR.

#### DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### Cuisine centrale mutualisée : Décision sur la poursuite de la participation de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en tant que partenaire au projet

Rapporteur : P. ESPINOSA

Ce point est retiré de l'ordre du jour par Monsieur le Président.

##### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

##### Appel

##### Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2024

Rapporteur : P. ESPINOSA

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Proposition de modification du cahier des charges de la Zone d'Activités Économiques (ZAE)  
« La Tille », à GENLIS**

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

**Promesse de vente d'une parcelle de 1 267 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée AE n°350, située en  
Zone d'Activités Économiques « La Tille » à GENLIS, à Monsieur Benjamin ECOFFARD**

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

## **EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE**

### **ACTION SOCIALE**

**Journée Senior du 02 mai 2024 (Atelier culinaire) : Proposition de participation financière des séniors  
inscrits**

Rapporteuse : N. SEGUIN



# PROCÈS-VERBAL

## PRÉAMBULE

Projet « Épicerie Sociale et Solidaire » - Présentation par le Cabinet « Active », Madame Marion VILLAR, accompagnée de Madame Aurélie BONET, responsable de service du Centre Social de l'EPCI.

## DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Cuisine centrale mutualisée : Décision sur la poursuite de la participation de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en tant que partenaire au projet

Rapporteur : P. ESPINOSA

Ce point est retiré de l'ordre du jour par Monsieur le Président.

#### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Vincent DANCOURT, 4ème Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique, pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Vincent DANCOURT, 4ème Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2024.

#### Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 23 membres sont présents, le quorum est atteint.

#### Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 28 mars 2024

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 28 mars 2024 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance plénière en date du 28 mars 2024.



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉQUIPEMENTS - INFRASTRUCTURES - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Proposition de modification du cahier des charges de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Tille », à GENLIS

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

**Vu**, la délibération n°12/07/2022/03, portant « Extinction de l'engagement de rétrocession des terrains issus de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Tille 2 » à la commune de Genlis, adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise lors de la séance plénière du 12 juillet 2022,

**Vu**, la délibération n°2022-20, portant « Zone artisanale de la Tille : extinction de l'engagement de rétrocession des terrains par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise » adoptée par le Conseil Municipal de la ville de GENLIS le 14 septembre 2022,

**Vu**, la délibération n°17/11/2022/05, portant « Modification du cahier des charges de la Zone d'Activités Économiques de la Tille, à Genlis » adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise lors de la séance plénière du 17 novembre 2022,

**Conformément** à la Loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et compte tenu des délibérations concordantes susvisées, la Communauté de Communes a débuté la commercialisation des parcelles concernées en tenant compte de leur emplacement et de leur situation au regard du Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi).

Il est rappelé que conformément au PPRNi, les parcelles de terrain identifiées en zone bleue et en zone rouge impliquent une rehausse de toute construction, parfois à plus d'1,50 m par rapport au terrain naturel, ce qui engendre des freins et des surcoûts pour la réalisation des projets d'implantation des entreprises.

À l'occasion des travaux relatifs à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Genlis, il est apparu que des règles d'urbanisme pouvant s'avérer contraignantes et non nécessairement opportunes, sont en vigueur sur la ZAE « La Tille », aux termes du cahier des charges actuellement applicable à la Zone, alors même que des règles moins restrictives s'appliquent sur d'autres Zones d'Activités situées à proximité, comme sur la Zone d'Activités Économiques du Layer par exemple.

Afin d'harmonisation les règles d'urbanisme applicables sur les Zones d'Activités Économiques situées à Genlis et de ne pas pénaliser les porteurs de projets qui souhaitent implanter leur entreprise sur la ZAE « La Tille », il est proposé d'apporter quelques assouplissements à certaines des dispositions prévues aux termes du cahier des charges de cession de terrain à bâtir.

Les modifications suivantes sont proposées :

- **Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :**  
Il est proposé de réduire le recul des constructions par rapport aux limites séparatives de 2 mètres en vue d'accroître la surface disponible pour l'implantation des bâtiments. Ainsi les constructions devraient être implantées en retrait obligatoire d'au moins 2 mètres, et non plus 4 mètres, des limites séparatives.
- **Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords : Clôtures.**  
Il est proposé d'abaisser la hauteur maximale des clôtures actuellement fixée à 3 mètres maximum et de la porter à 2 mètres maximum.

Le cahier des charges modifié, dont le projet est annexé au présent rapport (avec en surligné les modifications apportées), vise à fixer les règles d'intérêt général qui seront imposées lors des ventes de terrains à bâtir par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Monsieur Claude VERDREAU demande si cette modification est en accord avec le PLU de la commune de Genlis.



Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT répond qu'en effet, ce changement permet d'harmoniser les règles d'urbanisme, comme mentionné dans la présentation.

Monsieur Simon GEVREY intervient car il ne comprend pas l'objectif de modifier la hauteur des clôtures : quelle différence entre un mur d'enceinte de 2 mètres ou de 3 mètres maximum ?

Monsieur Patrice ESPINOSA précise que les murs « bahut » sont interdits. Vu les risques d'inondation, de telles constructions seraient un obstacle. Il s'agit là de clôtures.

**Considérant** les éléments précités,

**Vu**, l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique) réunie le 04 avril 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les modifications du cahier des charges de cession de terrains à bâtir de la Zone d'Activités Économiques « La Tille », à GENLIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Promesse de vente d'une parcelle de 1 267 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée AE n°350, située en Zone d'Activités Économiques « La Tille » à GENLIS, à Monsieur Benjamin ECOFFARD**

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

Monsieur Benjamin ECOFFARD, artisan menuisier, demeurant à GENLIS, place des Terreaux Neufs, est le gérant de l'entreprise MABE, créée en 2022, dont les locaux sont situés à son domicile.

Dans la perspective de permettre à son entreprise de se développer et de s'implanter durablement sur le territoire, plus précisément sur la Zone d'Activités Économiques « La Tille », située à Genlis, Monsieur ECOFFARD a manifesté son souhait de se porter acquéreur d'une parcelle de 1 267 m<sup>2</sup>, identifiée sous le « lot I » dans le plan de division annexé aux présentes, accessible par la rue Navier, à détacher de la parcelle cadastrée section AE n° 350 afin d'y installer son atelier.

**Considérant** la demande formulée en date du 1<sup>er</sup> février 2024, par le gérant de la SARL MABE, domiciliée Place des Terreaux Neufs à Genlis, d'acquérir le « lot I », d'une contenance totale de 1 267 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section AE n°350, située en ZAE « La Tille », à GENLIS,

**Considérant** :

- Que la parcelle est située en zone urbaine à vocation d'activités, en zone bleue du Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation (PPRNI),
- Que la réhausse à prévoir pour ériger une construction et être en conformité avec le Plan de Prévention contre les Risques Naturels d'inondation est de 1,00 mètre,

Il est précisé que les précédents avis délivrés par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or mentionnent un montant de 25,00 € (vingt-cinq euros) HT du m<sup>2</sup> pour les parcelles à vendre situées en ZAE « La Tille », à Genlis. La Communauté de Communes demeure en attente de l'avis domanial concernant ce lot récemment détaché.

Il est ainsi proposé de vendre à Monsieur Benjamin ECOFFARD ladite parcelle au prix de 31 675,00 € (Trente et un mille six cent soixante-quinze euros), hors taxes et hors frais de notaire.



Il est précisé que la vente aura lieu sous conditions suspensives d'obtention par l'acquéreur d'un prêt permettant le financement de l'opération et d'un permis de construire autorisant la construction d'un atelier de menuiserie d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> environ.

Il est également précisé que la promesse de vente sera vraisemblablement réalisée au bénéfice de Monsieur ECOFFARD en son nom, avec faculté de substitution, une société en cours de constitution réalisera l'acquisition in fine.

Le projet de promesse de vente est annexé aux présentes.

Monsieur Colombert porte l'avis du domaine à la connaissance des membres du Conseil communautaire, en date du 16 avril 2024.

**Vu**, l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique), réunie le 19 septembre 2023,

**Considérant** les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à Monsieur Benjamin ECOFFARD, gérant de la SARL MABE, domiciliée Place des Terreaux Neufs à Genlis, d'une parcelle de terrain désignée « lot I » sur le plan de division annexé à la présente délibération, d'une contenance totale de 1 267 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section AE n°350, située en ZAE « La Tille », à Genlis, au prix de 31 675,00 € (Trente et un mille six cent soixante-quinze euros), hors taxes et hors frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout autre document relatif à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE

### **ACTION SOCIALE**

#### Journée Senior du 02 mai 2024 (Atelier culinaire) : Proposition de participation financière des seniors inscrits

Rapporteuse : N. SEGUIN

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise mène une politique de prévention face au vieillissement de la population du territoire. Cet engagement, en faveur de la lutte contre l'isolement social et la perte d'autonomie des personnes âgées, est l'un des axes forts du Projet de son territoire.

À ce titre, dans la perspective de maintien du lien social et d'accompagnement des plus fragiles et isolés, tout au long de l'année, le Centre Social conduit, en étroite relation avec les partenaires, des actions qui se concrétisent notamment par des ateliers ou animations de loisirs et de prévention santé/bien-être dans les communes du territoire, au plus proche du public.

Dans ce cadre, le Centre Social a travaillé à l'organisation d'une journée, qui se tiendra le 02 mai 2024, dédiée aux seniors, avec la présence de professionnels de santé, de prévention et de bien-être. Le concept est de proposer, sur un même lieu, des ateliers d'informations, d'initiations et de découverte ; par exemple, atelier d'équilibre, tir à l'arc et aviron, stand vision, atelier culinaire, détente et massage des mains, conseils alimentaires, jeux de société, atelier de fabrication d'un soin... ou en clôture de la matinée un repas partagé, préparé dans le cadre d'un atelier autour du bien-manger, animé par quatre chefs. L'après-midi, sera présenté un spectacle, proposé par la Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de Côte-d'Or (FAPA Seniors 21).

Pour la mise en place de l'atelier culinaire, il est envisagé de solliciter une contribution financière des participants.

**Considérant** que la délibération n°06/07/2023/13, portant « Approbation de la nouvelle grille tarifaire du Centre Social (carte d'adhésion, activités, sorties et week-end, prêt de jeux) applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023 », adoptée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise lors de la séance plénière du 06 juillet 2023, ne prend pas en compte ce type d'activité,

**Considérant** que des demandes de subvention ont été engagées auprès de différents organismes tels que l'Association Générale des Retraites par Répartition (AG2R), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse d'Assurance Retraite de la Santé Au Travail (CARSAT) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),

Selon le montant total des soutiens financiers obtenus, la contribution de chaque participant pourra ainsi varier entre 02,00 € (deux euros) et 08,00 € (huit euros) par personne.

**Vu**, l'avis favorable de la 5<sup>ème</sup> Commission (Emploi, Action sociale et Autonomie) réunie le 14 février 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'organisation de la journée Senior du 02 mai 2024,
- **APPROUVE** la participation financière des seniors inscrits à l'atelier culinaire, au tarif de 02,00 € (deux euros) minimum et de 08,00 € (huit euros) maximum par personne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document et à prendre toutes les dispositions s'y rapportant.

# INFORMATIONS

## Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Informations de la Présidence

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

Lors de la réunion de la Commission le 13 février dernier, 3 points ont été évoqués :

- Retour sur la soirée « schéma de mutualisation » du 21 mars
  - Ingénierie des services supports (commande publique, affaires juridiques, animation des politiques publiques),
  - Prêt de matériel (surtout le gros matériel),
  - Réseau de secrétariats de mairies.
- Tour de France. Trois valeurs fondamentales ont été identifiées
  - Sentiment d'appartenance (mettre en valeur l'attachement des habitants à leur territoire et à cet évènement,
  - Fierté locale : valoriser le dynamisme et la richesse de la Plaine dijonnaise du fait de son accueil à un tel évènement,
  - Aspect historique : souligner l'importance historique de ce 3ème passage,
  - Un recensement a été fait auprès des écoles du territoire, pour le projet de journée ou demi-journée collective. Si cette rencontre est maintenue, un mail d'information sera renvoyé aux écoles pour préciser les modalités d'organisation pour celles qui ont répondu présentes.
  - Une animation est proposée par une agente de la Collectivité, qui souhaiterait intervenir dans les classes des écoles volontaires, pour proposer de personnaliser des t-shirts sur le thème du Tour de France, qui seraient mis en guirlande, accrochées ensuite dans les rues des communes qui seront traversées par le Tour de France.
- Tourisme : étude de développement territorial et fluvial
  - 233 répondants ont manifesté leur souhait de participer à la balade fluvestre qui devrait se tenir le lundi 29 avril 2024. Les modalités de participation et d'organisation sont en cours de d'achèvement,
  - La première phase de travail réalisée par SYSTEM D relative à l'état des lieux et aux perspectives est achevée et a été restituée en comité technique et en comité de pilotage. Un livrable complet et instructif permet d'évaluer le potentiel touristique du territoire, d'analyser les attentes des usagers du canal, de déterminer les atouts et les faiblesses du territoire, mais également d'esquisser les premières pistes de positionnement pour l'avenir.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.



**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »**

Rapporteur : V. CROUZIER

En l'absence de Monsieur Vincent CROUZIER, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »**

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »**

Rapporteuse : N. SEGUIN

Quelques dates à retenir :

- Mardi 07 mai : Réunion de la Commission,
- Vendredi 17 mai : Forum de l'emploi. Au 12 rue de Franche-Comté, de 10h00 à 14h00,
- Vendredi 24 mai : Journée nationale « Accès aux droits », avec la participation de France services de La Plaine Dijonnaise.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »**

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

La prochaine réunion de la Commission se déroulera lundi 06 mai 2024.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »**

Rapporteur : G. MORELLE

**Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

- Réunion le 09 avril dernier avec les responsables locaux et régionaux de notre prestataire "L'HACIENDA" : dans l'ensemble, cette aire est bien gérée, propre et accueillante. Il est à noter que depuis la mise en service de la télégestion (janvier 2023), nous constatons l'absence totale de dettes,
- Une seconde réunion au sujet du local socio-éducatif avec l'architecte, Mme Pauline GARNIER, a permis de faire un point définitif sur cette construction à venir,
- Courrier de Monsieur le préfet, en date du 4 mars dernier, nous informe d'un grand passage sur notre territoire du 19 au 26 mai. Par suite de notre sollicitation, L'HACIENDA (Mme PETITET) a pris en charge la recherche d'un site d'accueil : l'aire de Dijon n'étant pas disponible à cette période, elle nous a proposé l'aire de Dôle (en-dehors de notre territoire), ce que nous avons accepté. Néanmoins, nous ne sommes pas à l'abri d'un refus de dernière minute de cette communauté.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

# COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

En l'absence de Monsieur Vincent CROUZIER, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

En l'absence de Monsieur Vincent CROUZIER, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

La séance du 03 avril 2024 a eu pour principaux points les votes des comptes de gestion, du compte administratif et adoption du Budget primitif 2024.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

Présentation des principaux sujets abordés lors du conseil syndical du mardi 02 avril 2024 à Rouvres-en-Plaine, en attendant la réception du compte-rendu :

- Présentation et vote des budgets 2024 Eaux et Assainissement,
- Vote de la prime de pouvoir d'achat (dite "prime Macron"),
- Vote pour autoriser la signature d'une convention dans le cadre du projet « ARC-Etoile » consistant au détournement de 3 canalisations d'eau potable en amont de cette future zone d'activités 'à Arc/Tille.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.



### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Le Conseil syndical s'est tenu le 10 avril 2024 à Gevrey-Chambertin. Le compte-rendu de cette réunion est disponible sur demande auprès du secrétariat général. Les points suivants ont été évoqués :

- Présentation et vote du budget 2024,
- Rapport de présentation du rapport d'activité 2023 qui sera envoyé à chaque commune et EPCI membres du syndicat,
- Rapport de présentation du PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) :
  - Présentation du résultat des aménagements sur les rivières Cent Fonts et la Varaude, qui permettent un retour à l'état naturel et des conditions d'habitats de meilleure qualité pour le retour de la population piscicole,
  - Présentation du "Guide d'entretien des cours d'eau du bassin de la Vouge" qui sera distribué à chaque propriétaire riverain et qui leur rappelle leurs devoirs en matière d'entretien. L'attention est attirée à ce sujet de toutes les communes de la CCPD riveraines de rivières,
- Rapport de présentation « Contrat Vouge 2022-2024 » :
  - Belle restauration de la mare forestière de Gerland dans le cadre de l'Appel à projets "Eau et Biodiversité" 2023,
  - D'autres mares ont été identifiées et proposées pour leur restauration (délibération),
- Rapport de présentation des travaux de restauration de la morphologie et de continuité écologique sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine. Il est à noter que le Castor y refait son apparition,
- Informations sur les crues du 1<sup>er</sup> et du 02 avril, ainsi que sur la bonne recharge des nappes mais qui ne compense pas les déficits cumulés depuis plusieurs années pour les nappes profondes.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte Vingeanne, Bèze, Albane (SMVBA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

### Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J-E. ROLLIN

En l'absence de Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Collège Albert CAMUS

Rapporteure : C. CLAUDEL-SALOMON

En l'absence de Madame Carole CLAUDEL-SALOMON, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

En l'absence de Monsieur Daniel CHETTA, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**QUESTIONS DIVERSES**

Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 19h15.

Secrétariat de séance



**Vincent DANCOURT**

Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique  
Conseiller municipal de GENLIS

Présidence de séance



**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER